

# le travail



une  
société  
bâtie pour  
l'homme

MARCEL PEPIN

CONGRÈS 1966

GIERD



# Participation ouvrière — pouvoir démocratique

Le 42e congrès de la CSN a lancé le mot d'ordre de la participation des salariés à la vie industrielle, à la vie de l'état.

Le syndicalisme traditionnel c'est déjà un début de participation ouvrière dans la vie économique.

Mais dans l'optique du 42e congrès le syndicalisme de la CSN doit déboucher sur la reconnaissance pleine et entière, par l'ensemble de la société, que l'ouvrier est un citoyen responsable avec voix au chapitre.

Mais cette place responsable, cette voix au chapitre, personne ne la donnera aux salariés.

Information, éducation, formation: ce sont les trois moyens que la CSN propose en vue d'une participation efficace.

Mais en arrière de tout ça, le souffle puissant de la revendication syndicale appuyé sur un vrai fonds de défense.

Richard DAIGNAULT

## le travail

Organe officiel de la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN). "Le Travail" paraît tous les mois. Directeur: RICHARD DAIGNAULT. Bureaux: 1001, St-Denis, Montréal. Tél.: 842-3181. Composé par Typofilm Inc., Montréal et imprimé par les Editions du Richelieu, St-Jean de Québec. Le Ministère des Postes à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.



## Important

"Labour" — the English-language edition of "Le Travail" — is available. Members of unions affiliated to the CNTU and who prefer the English-language edition may obtain it on request, free of charge, by writing to:

"Labour", 1001 St-Denis,  
Montreal, Que.

## Au ministre de la justice

Gilbert Ayers a sa police privée armée.

La Banque Canadienne Nationale a sa police privée.

L'Université de Montréal a sa police privée.

Le port de Montréal a sa police privée.

Des tas d'autres patrons ont leur police privée.

Avoir sa police privée c'est se faire justice soi-même.

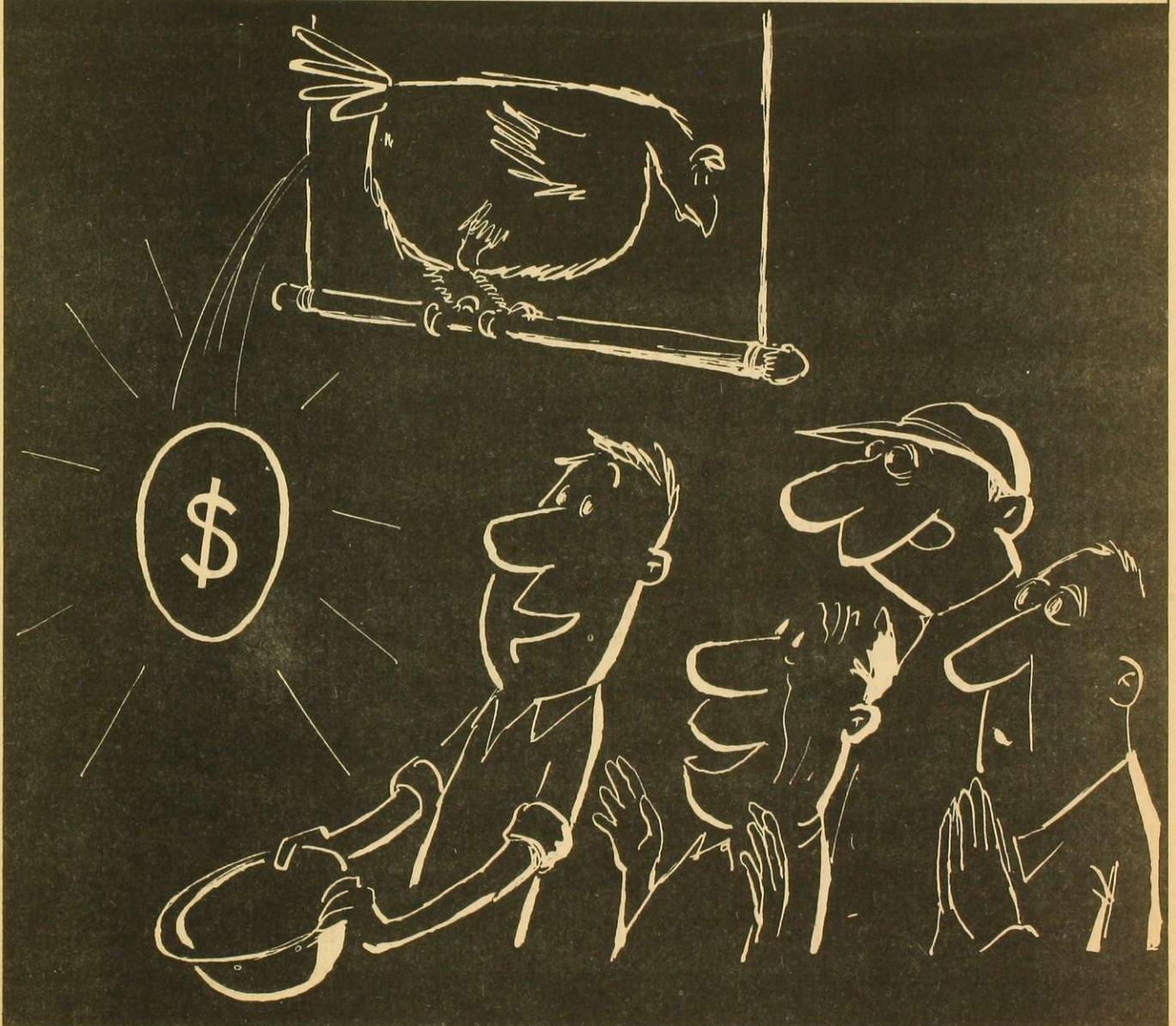
Dans cette société de patrons protégés où est donc la Justice tout court?

# BÂTIR UNE SOCIÉTÉ

Bâtir une société faut-il que ça soit toujours rien que pour les riches, les avocats, les médecins, les politiciens, les gros hommes d'affaires? **NON**

Faut-il attendre sa chance, la poule aux oeufs d'or?

## le travail



Une société nouvelle... Ça tombera pas du ciel!

Les gars et les filles chez Ayers  
n'ont pas attendu la poule aux oeufs d'or

## ILS SE SONT BATTUS ET ILS ONT GAGNÉ

Ce soir-là, au sous-sol de l'église Ste-Anastasia, à Lachute, le règne tyrannique de Gilbert Ayers venait de prendre fin. Ils n'en croyaient pas leurs oreilles: 240 travailleurs, des hommes, des femmes -- on est tenté d'ajouter: des enfants -- venaient de casser le patron. Depuis 1944 qu'on tentait d'implanter un syndicat à la Dominion Ayers Wood, un vrai syndicat qui puisse décrocher une vraie convention collective!

Ce soir-là, ça venait d'arriver. Dans la salle surchauffée et sombre, M. Réal Labelle venait d'annoncer aux grévistes le résultat de leur vote: 93 pour cent en faveur d'un retour au travail, sur la foi de l'entente intervenue entre

le Syndicat national du contre-plaqué de Lachute et la Dominion Ayers, en présence du conciliateur du gouvernement du Québec, M. Donat Quimper.

Et cette entente prévoit une augmentation générale de salaire de l'ordre de 40 pour cent pour l'ensemble des travailleurs de Ayers. Ils obtiennent en outre la rémunération à 150 pour cent du surtemps, l'assurance qu'ils pourront refuser de travailler avec un équipement jugé dangereux.

Ils acquièrent aussi la sécurité syndicale et la sécurité d'emploi, une cantine et des toilettes propres, des dispositifs de premiers soins dans tous les départements. Et à travers tout cela, par-dessus tout cela, les travailleurs de Ayers retrouvent une certaine digni-

té. Bien sûr, l'augmentation de salaires, si substantielle soit-elle, ne leur assure pas encore une juste part du revenu national. Mais ils ont d'ores et déjà le pied dans la porte: une porte capitonnée que le magnat Ayers leur tenait jusque-là dédaigneusement fermée.

Cette porte ne s'est pas ouverte toute seule. Le Syndicat national du contre-plaqué de Lachute a donné le coup de bélier initial. Devant la résistance qui se manifestait de l'autre côté, devant la dégradation humaine dans laquelle on tenait ce groupe de travailleurs, la population du Québec s'est révoltée. Depuis, le maire de Lachute jusqu'au gouvernement qui a dû intervenir, en

passant par le clergé du diocèse de St-Jérôme, les syndiqués de la région et d'ailleurs, les étudiants de Montréal, le Rassemblement pour l'indépendance nationale et nombre d'individus, un peu tout le monde qui bouge au Québec ces années-ci a mis l'épaule à la roue. Et le résultat ne s'est pas fait attendre: après deux mois et demi de grève, d'appui populaire, de manifestations, Gilbert Ayers a cédé.

Cette victoire signifie beaucoup. Elle signifie d'abord le commencement de la dignité pour les travailleurs de Ayers. Mais elle veut dire aussi que le regroupement des éléments populaires autour d'un objectif social déterminé est possible, et surtout, profondément efficace.

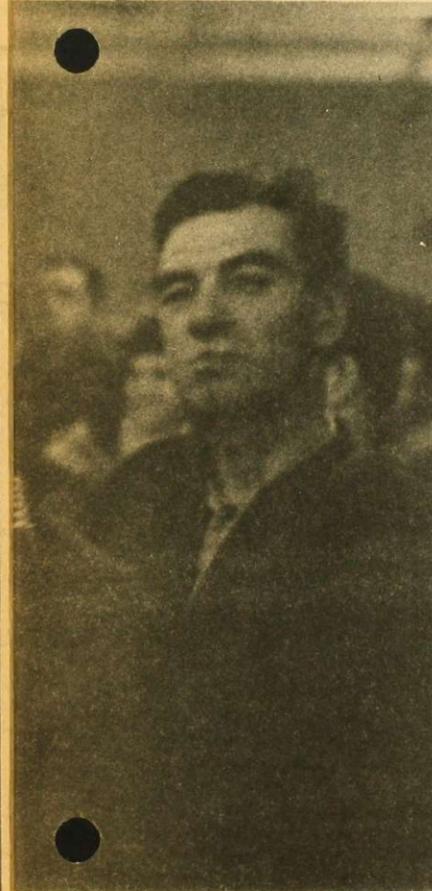


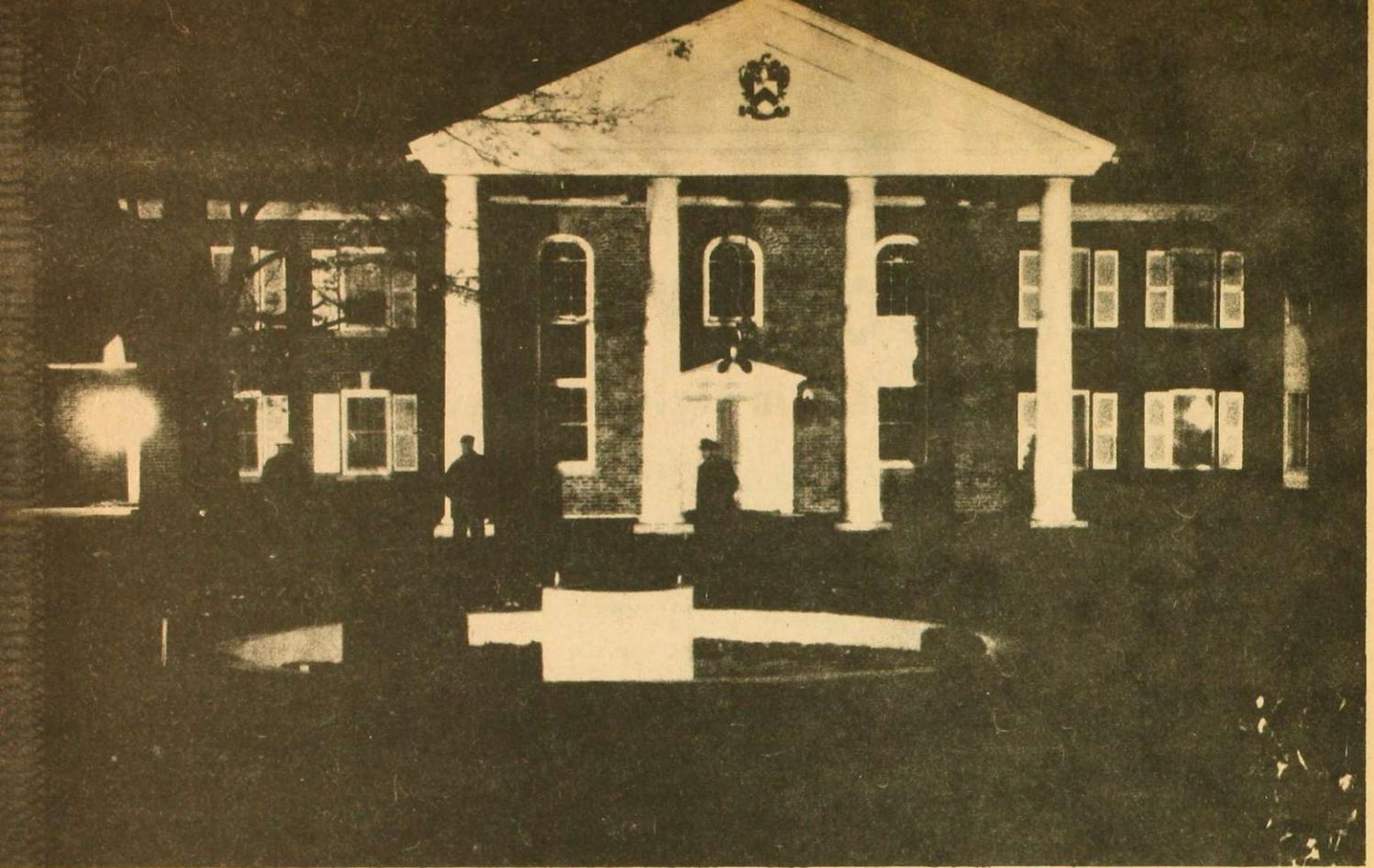
Enfin, un vrai syndicat à la Dominion Ayers Wood.

Le règne tyrannique de Gilbert Ayers venait de prendre fin.

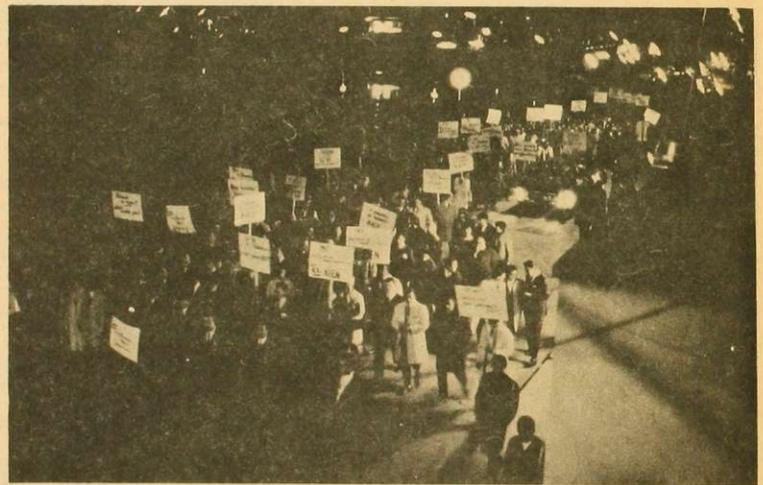


Mon vieux ça été dur, on est fatigué, mais on l'a eu le Gilbert Ayers.

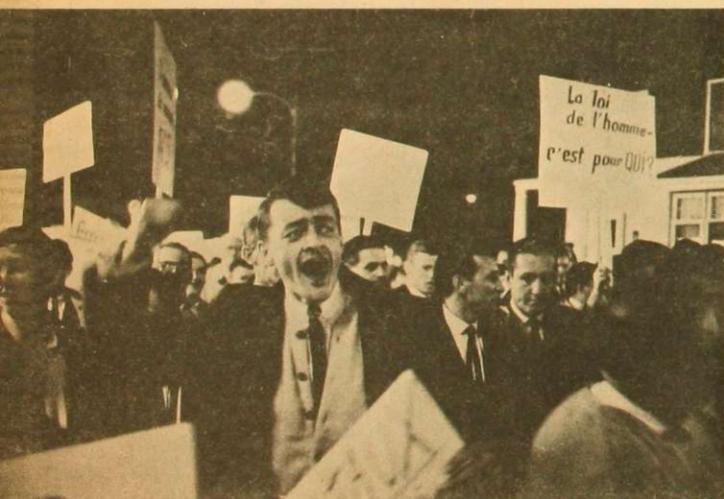




Face à la maison blanche à Gilbert et à son armée personnelle d'arroseurs et de tireurs de bombes lacrymogènes, des citoyens de toute la province sont venus manifester leur appui aux victimes du système rétrograde de la Dominion Ayers Wood.



Le vendredi soir 15 octobre les délégués au congrès biennal de la CSN ont marché sur Lachute afin de rappeler à un patron d'un autre âge que c'est aussi le vingtième siècle dans son fief.



# PEPIN SONNE LES DÉPUTÉS DU QUÉBEC À OTTAWA

## Tous les partis répondent à l'invitation du président de la CSN Événement sans précédent dans l'histoire politique du pays

Le premier dialogue face à face, les yeux dans les yeux entre syndiqués du Québec et députés fédéraux québécois ont eu lieu le 25 octobre dernier au parlement fédéral. Cinquante-quatre députés dont deux ministres étaient présents. Près d'une quinzaine d'entre eux ont posé des questions pour se faire les points sur les "i" relatifs aux griefs de la CSN à l'endroit de la Commission canadienne des Relations ouvrières (CCRO) et du bill C-170 instaurant les négociations dans la fonction publique.

Ainsi le président de la CSN, M. Marcel Pépin a dit:

-- ce n'est pas par désir d'expansion que la CSN s'oppose à l'unité nationale de négociations. Celle-ci n'est valable qu'à la condition d'être choisie librement par les fonctionnaires;

-- il ne s'agit pas d'une lutte parce que les fonctionnaires sont canadiens-français, mais d'une lutte relative à la liberté des travailleurs d'exercer leur droit d'association;

-- il ne s'agit pas nécessairement d'imposer deux syndicats distincts dans la fonction publique, mais il s'agit de ne pas priver les fonctionnaires du droit de choisir;

-- oui, au Québec, il y a une seule unité de négociation pour les fonctionnaires provinciaux. "Mais si quelqu'un parmi vous est capable d'assimiler le Québec au Canada tout entier, il est plus fin que moi".

Voilà pour la première manche avec le bill C-170, maintenant la seconde manche avec la CCRO, où la CSN peut avoir la parité de représentation:

-- ultimatum que la menace de quitter les organismes fédéraux? Non c'est un aboutissement logique à moins que les injustices soient corrigées;

-- irrespectueux de la loi? Sûrement pas. A la CCRO, les enquêtes de Radio-Canada et des usines Angus ont été rejetées, mais il n'y a pas eu de grève et la CSN est venu voir les députés pour en discuter avec eux et obtenir leur appui pour changer;

-- la CSN veut la parité avec le CTC pour n'être pas au départ désavantagée. Que dirait les députés du Québec si on réduisait leur nombre à 40?

Pendant deux heures ce fut un barrage constant de questions adressées à M. Pépin.

Le député libéral de Lévis, M. Raynald Guay devait suggérer que la CSN organise un colloque d'une journée ou deux à l'intention des députés pour

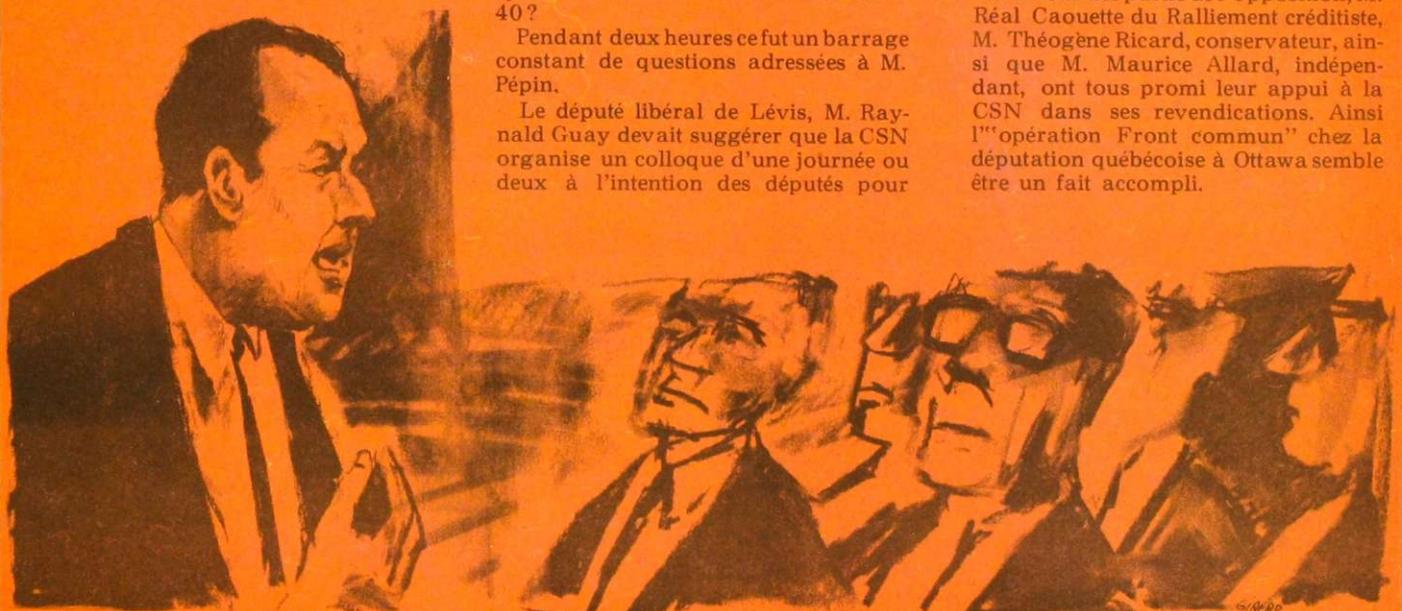
les renseigner sur les structures syndicales.

Même si certains députés ont cherché à prendre des airs détachés, il demeure que ce dialogue au niveau des législateurs fédéraux a été un succès.

Le président du conseil régional de la Fédération du Service civil, M. C. Desroches devait noter en constatant que c'est "la première fois que les fonctionnaires fédéraux du Québec pouvaient rencontrer les députés québécois et leur parler franchement". Il a remercié la CSN de leur avoir fourni cette occasion.

Les ministres présents, deux anciens CSN, M. Jean Marchand et M. Maurice Sauvé, n'ont pu dire que quelques mots à la délégation qui comprenait outre l'exécutif de la CSN, les dirigeants des fonctionnaires québécois, des représentants des employés de Radio-Canada de l'ONF et du Syndicat des Employés des Usines Angus, à Montréal. Ils devaient retourner à une réunion du cabinet, mais il était évident qu'ils étaient de ceux qui n'avaient pas besoins de se faire mettre les points sur les "i".

Au nom des partis de l'Opposition, M. Réal Caouette du Ralliement créditiste, M. Théogène Ricard, conservateur, ainsi que M. Maurice Allard, indépendant, ont tous promi leur appui à la CSN dans ses revendications. Ainsi l'"opération Front commun" chez la députation québécoise à Ottawa semble être un fait accompli.



# PARTICIPER À LA GÉRANCE

## Un travail monstre

Une longue gestation est sur le point d'aboutir à des résultats concrets à l'usine d'Arvida de l'Aluminium Company of Canada, où un comité conjoint patronal-syndical oeuvre depuis 1958 au développement d'un nouveau plan d'évaluation des tâches.

Cette expérience, la première du genre au Canada, semble-t-il, à être menée avec autant d'acharnement et dans un esprit de collaboration aussi poussé, contribuera fortement, certes, à améliorer le sort des employés de l'ALCAN et celui de l'entreprise elle-même. Elle aura aussi permis à ses principaux acteurs de tirer des conclusions générales qui seront fort utiles aux autres employeurs et employés désireux de rationaliser le fonctionnement de leur propre entreprise.

**"Au début, il y avait beaucoup de méfiance de part et d'autre. Il nous a fallu quatre ans pour nous débarrasser de cette méfiance."**

En 1957, les relations étaient pourries entre l'ALCAN et ses employés. Il y eut grève cette année-là. Mais la convention collective dont la signature mit fin à la grève contenait en appendice une clause détaillée prévoyant l'institution d'un comité conjoint chargé de développer un nouveau plan d'évaluation des tâches.

1966. L'ALCAN accepte de réouvrir des négociations avant l'expiration de la convention collective et accorde de fortes hausses de salaire à ses employés, membres de la Fédération nationale de la métallurgie (CSN).

Il serait sans doute exagéré de prétendre que cette amélioration des relations employeur-employés découle exclusivement du travail effectué au comité conjoint. Reste tout de même qu'il en a sûrement été un facteur important. "Le climat est bon maintenant à l'usine, dit un représentant syndical au sein du comité. Les gars reconnaissent, en général, que la compagnie fait, des efforts sincères pour les comprendre". Un représentant patronal au sein du même comité nous dit de son côté: "Au début, il y avait beaucoup de méfiance de part et d'autre. Il nous a fallu quatre ans pour nous débarrasser de cette méfiance. Aujourd'hui, je crois pouvoir dire que nous discutons de bonne foi des deux côtés."

Le comité conjoint, à la base, est formé de deux représentants syndicaux permanents et de deux représentants patronaux permanents.

Aux fins du projet, on considère six divisions dans l'usine: les produits chimiques, l'électricité, le coulage et la fabrication, la mécanique, la réduction et la division technique. Chaque division s'est donné un représentant syndical et un représentant patronal qui siègent au comité lorsqu'on y discute de problèmes concernant cette division.

Chaque séance du comité se déroule donc en présence de six membres (trois syndicaux, trois patronaux), dont quatre permanents et deux "spéciaux".

Si, sur un cas donné, on ne peut en arriver à une entente, le litige est référé à un autre comité conjoint formé d'un membre nommé par la compagnie, d'un membre nommé par le syndicat et d'un conseiller nommé d'un commun accord par les deux parties. Il est à noter que jamais, jusqu'ici, il n'a été nécessaire de faire appel à ce second comité.

L'évaluation rationnelle des tâches, dans une entreprise comme l'usine d'Arvida de l'ALCAN (5,800 employés), constitue un travail monstre.

Ce principe de l'évaluation des tâches, on le sait, est destiné à servir de base d'entente sur les salaires. On y considère la dose d'habileté et d'effort re-

quise pour effectuer une tâche donnée, ainsi que la responsabilité et les conditions de travail qui y sont inhérentes.

Non satisfait de l'ancien système d'évaluations des tâches — qui est encore en vigueur dans toutes les usines de l'ALCAN, le comité l'a rejeté et a décidé de se définir de nouveaux critères d'évaluation. Il a soigneusement sélectionné 122 tâches-repères qui ont d'abord servi à élaborer le nouveau manuel d'évaluation. Ce manuel est terminé. On en est maintenant à appliquer les principes qui y sont contenus

**"Au début, on croyait que l'entreprise n'exigerait que deux ou trois ans. Il y a maintenant près de huit ans qu'elle a été amorcée, et elle n'est pas encore terminée."**

aux 400 autres tâches qui n'ont pas été examinées au cours de la première phase. Il restera ensuite à accorder les salaires au nombre de points déterminé à chaque tâche.

Au début, on croyait que l'entreprise n'exigerait que deux ou trois ans. Il y a maintenant près de huit ans qu'elle a été amorcée, et elle n'est pas encore terminée. Son ampleur a dépassé toutes les prévisions. Le temps lui-même a contribué à en retarder le parachèvement: au cours des années, les progrès technologiques ont amené la création de nouvelles tâches, en ont fait disparaître d'autres, ont modifié les conditions d'exercice de plusieurs autres, qui ont ainsi dû être étudiées à plus d'une reprise. Les membres du comité conjoint ont été remplacés, en plusieurs cas. De plus, on a voulu créer un

nouveau système parfaitement adapté aux besoins particuliers, dépasser la vieille formule du C.W.S. (Cooperative Wage Study, ou "étude conjointe des salaires") qui, selon l'un des représentants syndicaux au comité conjoint, n'a été établie "que pour justifier une situation existant déjà".

Un autre handicap auquel on s'est buté a été selon les représentants patronaux le manque de préparation des représentants syndicaux en matière d'évaluation des tâches. Les "syndicaux" l'admettent d'ailleurs: "On s'est formé des experts..."

Depuis l'établissement du comité, la compagnie a investi environ un demi-million de dollars dans l'aventure, en salaire à ses représentants, en frais de recherche et de secrétariat. Le syndicat, lui, a déboursé quelque \$200,000 pour les salaires de ses représentants, soit passablement plus que ce à quoi il s'attendait.

L'aventure a-t-elle été heureuse? Du côté patronal, on n'en doute pas. Le président du comité, M. Réal Boisvert, déplore cependant ce qu'il appelle "un manque de continuité" de la part du syndicat. Il souhaiterait que le syndicat assure la relève et nomme, une fois de nouveau plan adopté, des perma-

**"On a appris qu'il n'est pas facile de travailler conjointement, mais on a appris aussi qu'on pouvait discuter d'égal à égal avec le patron."**

nents pour en surveiller l'application.

Les responsables syndicaux sont également satisfaits. "On a appris qu'il n'est pas facile de travailler conjointement, mais on a appris aussi qu'on pouvait discuter d'égal à égal avec le patron..."

M. Roméo Simard, représentant du syndicat, souligne cependant qu'une telle initiative peut paralyser les employés sur le plan des revendications, leur enlever une part de leur autonomie. "Des syndiqués participant à l'élaboration du plan, il est plus difficile à d'autres syndiqués de revendiquer ensuite..." Il s'agit là d'une sorte de condamnation à la perfection. M. Simard croit que si c'était à recommencer, il faudrait s'y prendre un peu différent afin de limiter le coût du côté du syndicat. Selon lui, il aurait fallu commencer par faire faire des descriptions de tâches par la compagnie, ne pas partir complètement à zéro. Mais ces précautions prises, il croit qu'une évaluation rationnelle des tâches est une nécessité à la fois pour la compagnie et pour le syndicat, du moins dans les grandes entreprises.

# LA PLANIFICATION

## Ça doit se faire au grand jour pas en cachette

PAR JACQUES GUAY



Le secrétaire Robert Sauvé

Quand le gouvernement veut planifier, les ouvriers n'ont pas leur place dans les patentes qu'il met sur pied.

C'est la conclusion à laquelle en est arrivé le secrétaire-général de la CSN, M. Robert Sauvé, après avoir siégé huit mois au Conseil d'orientation économique.

M. Robert Sauvé affirme: "Là-dessus Huguette Plamondon, qui représente la FTQ, et moi on est tout simplement des cautions. De toute façon on ne présente même pas les syndicats. On est nommé là à titre personnel par le conseil des ministres". Avec d'autres gars choisis parmi les hommes d'affaires, les professeurs d'université, les membres des chambres de commerce et les porte-parole de la haute-finance ou des compagnies.

Ils sont quinze en tout qui se réunissent une fois par mois pour planifier et conseiller le gouvernement. "Et la majorité d'entre eux ne croient même pas en la planification" souligne M. Robert Sauvé.

"Et non seulement on ne représente pas les mouvements dont on fait partie mais en plus on doit prêter serment de tenir secret nos discussions" ajoute-t-il.

Pour faire rapport sur sa présence au conseil d'orientation économique au congrès, le secrétaire-général a dû briser son secret.

Ca veut dire qu'il n'est même pas là à titre d'observateur de la CSN.

M. Robert Sauvé, lui, croit que la planification ça concerne tout le monde et que ça doit se faire au grand jour, pas en cachette. Il pense aussi que quand il s'agit d'étudier des questions économiques, il ne faut pas avoir peur de recourir à des experts.

Il a donc proposé à la dernière réunion du conseil qu'on change tout ça. Selon lui, le gouvernement doit engager comme fonctionnaires des gars qui connaissent ça et les nommer à un office du plan. Leur rôle va être d'élaborer une vraie planification.

À côté de ça, il y aurait un organisme consultatif qu'ils mettraient au courant de leurs travaux et qui donnerait son avis. Là-dessus, il y aurait des représentants, des vrais représentants, des diverses classes de la société. Des gars qui seraient responsables à leurs mouvements et qui ne seraient pas là "à titre personnel".

Si ça ne marche pas, si le Conseil d'orientation économique demeure le cénacle à huis-clos avec le secret de confession, la CSN va demandé à M. Robert Sauvé d'en sortir. C'est le dernier congrès biennal qui l'a décidé.

Il commence à être temps qu'on cesse de parler, de faire croire aux ouvriers qu'on planifie avec eux et qu'on se décide à travailler sérieusement à mettre pour de vrai de l'ordre dans l'économie du Québec.

par Jacques GUAY

Une société nouvelle... Ça tombera pas du ciel!

# JE ME RENDS COMPTE QU'ON M'A MENTI ROYALEMENT!

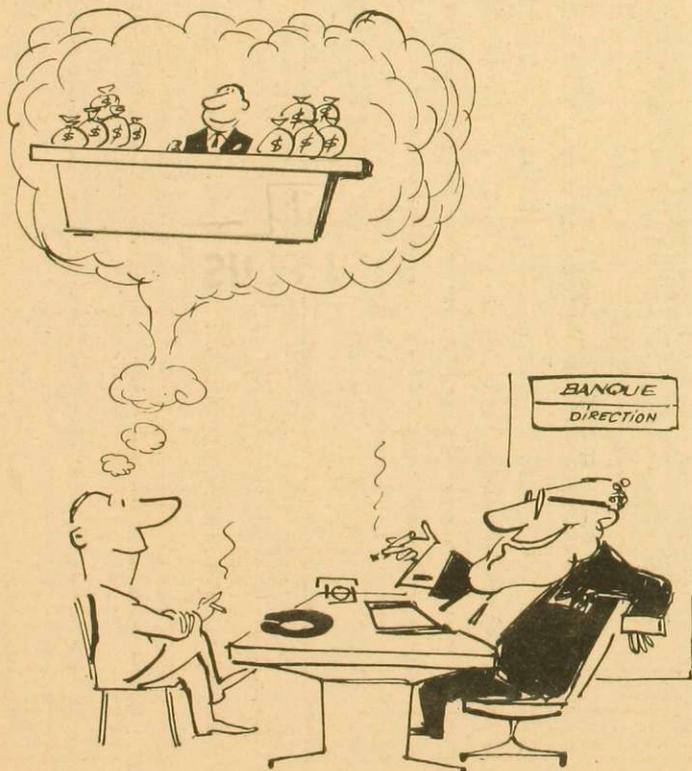
*"C'est avec ça qu'on a réussi depuis toujours à faire travailler les employés de banque à des salaires de crève-faim"*

**RÉAL PELLETIER** interroge un employé de banque

L'organisation des employés de la Banque Canadienne Nationale bat son plein. Malgré les menaces, malgré les congédiements, malgré les tactiques les plus viles d'intimidation, les employés de la BCN signent leurs cartes d'adhésion au syndicat.

François Krakowsky, chargé de l'organisation dans les succursales, déclare que les employés voient enfin une lueur d'espoir pour se sortir de la situation désespérée dans laquelle ils travaillent depuis des années. Aucune menace, aucune intimidation ne peuvent arrêter leur libération.

"C'est un des plus grands scandales de notre société. Ces institutions riches paient les salaires les plus minables, même à leurs employés de plusieurs années d'expérience," déclare Krakowsky.



— J'aimerais me marier, mais avec le salaire que j'ai là, je ne suis pas sûr de pouvoir jamais faire vivre une femme et des enfants comme du monde.

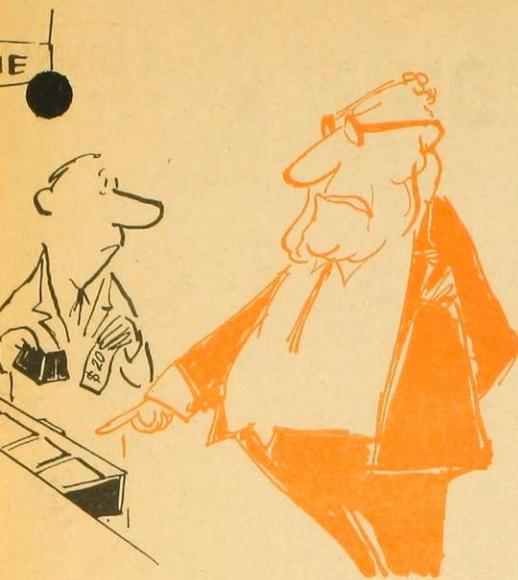
Le jeune homme qui est devant nous a 24 ans. Diplômé du cours "commercial", il se sentait des dispositions pour le travail de bureau et le contact avec le public: c'est pourquoi il a songé à faire carrière dans une banque. Depuis deux ans, il travaille à la succursale de la Banque "X", dans le centre-ville de Montréal. Son salaire: \$44 par semaine.

— Avec des salaires semblables, Monsieur, il y a de quoi vous amener à haïr le métier que vous faites. Parce que ce salaire-là, il colle au métier de caissier de banque, partout où vous allez. Si je décide, aujourd'hui pour demain, d'aller travailler dans une autre banque, on me donnera deux ou trois dollars de plus ou de moins. Ils se tiennent, ces gens-là. Le monde pense que les banques, c'est riche. Mais nous autres, on se demande des fois qu'est-ce qu'ils font avec l'argent qui nous passe entre les mains? A \$44 par semaine, Monsieur, vous n'allez pas loin.

Avec ce salaire-là, on ne pense pas à se marier. On ne pense même pas à quitter la famille pour aller faire sa vie tout seul. On "niaise", on reste toujours au même point, on peut pas faire de projets.

— Mais y'y a-t-il pas d'avenir dans le métier que vous faites, lui demandons-nous?

— Parlons-en de l'avenir, répliquet-il aussitôt. Quand je suis entré ici, je me suis dit: je vais suivre des cours du soir en comptabilité, puis je vais monter. Je me rappelle: quand j'étais



jours comme ça. Le comptable chez-nous, lui, gagne \$90 par semaine: à la banque, c'est lui qui a toute la m..., à part le caissier bien entendu qui doit sortir son porte-feuille quand il manque de l'argent dans sa caisse. Avec \$90 par semaine, le comptable chez-nous n'arrive pas à faire vivre comme du monde sa femme et ses cinq enfants.

"Enfin, il y a le gérant. Si je vous dis à vous que je suis comptable ou gérant de banque, ça vous impressionne, pas vrai? Ce sont des gars bien vus dans la paroisse, ils brassent des grosses affaires. Mais le gérant de notre banque, il gagne \$110 par semaine. Mon frère, chez-nous, il a 25 ans: il commence à enseigner cette année à \$6,100, avec quasiment quatre mois de vacances. Quant à notre

bon vieux gérant, il a beau être marguiller, il fait son petit \$5,600 par année à 53 ans. Depuis une couple de semaines, il a le tacquet bas: il paraît qu'on vient de lui laisser entendre que sa promotion au siège social, il ne l'aura jamais. Pour lui, c'est un coup dur: ça fait des années qu'il la demandait. A chaque fois, on lui répondait: "Eh ben, attendez quelques mois encore et puis nous verrons. Nous avons de grands projets pour vous. Soyez patients et continuez votre travail: c'est excellent."

Et notre caissier conclut: "Les histoires qu'on a conté à notre gérant, eh bien, on me les conte à moi, comme on les conte à tout le monde. Et c'est avec ça qu'on a réussi depuis toujours à faire travailler les employés de banque à des salaire de crève-faim.

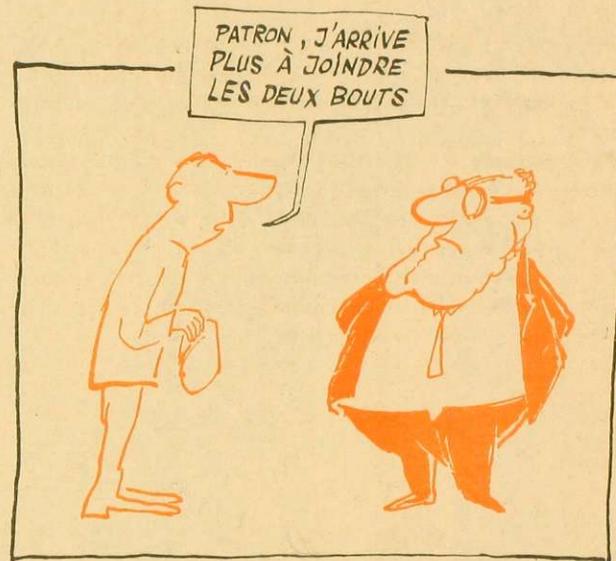
à l'école, j'ai lu une brochure qui racontait comment on peut faire une carrière intéressante, comment on peut devenir proctère dans les banques. On nous donnait des exemples de gens qui sont devenus millionnaires. J'espère que ça m'a frappé beaucoup. Puis, le type qui m'a engagé à la banque m'a répété à peu près les mêmes histoires: vous savez, disait-il, le salaire n'est peut-être pas effrayant au début, mais vous avez ici des chances formidables de faire votre marque.

"Au début, poursuit notre interlocuteur, j'étais enthousiaste. Je n'étais que simple commis-junior, à \$38 par semaine. Mais je savais qu'il fallait commencer au bas de l'échelle. Depuis un an je suis caissier. Quand on est caissier, au début, on a une certaine fierté. Les gens ont pour nous comme du respect, parce que manipulons beaucoup d'argent; ils ont confiance aussi, parce que c'est à nous qu'ils confient leur argent".

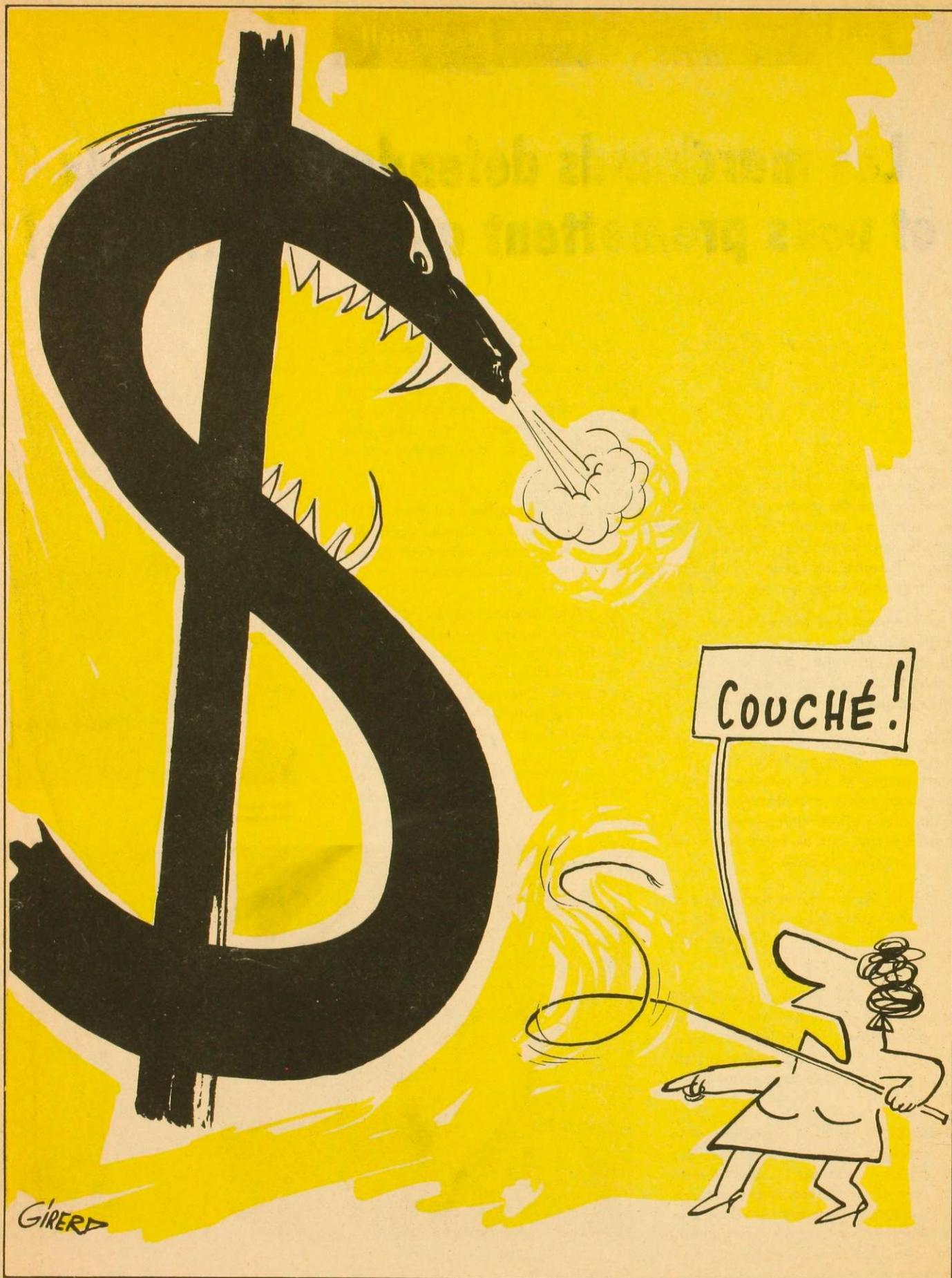
— Vous aimez votre métier alors, lui demandons-nous?

— Oui, jusqu'à un certain point, répond-il. Mais je me rends compte aujourd'hui qu'on m'a menti royalement. D'abord, les chances de monter dans la banque ont assez rares. Ça prend beaucoup de temps. Et encore il faudrait vraiment que je monte à un poste plus élevé que le poste de gérant de banque pour arriver à des conditions de vie raisonnables. En bas de ça, y'a rien à faire: vous crevez de faim ou presque.

"Tenez, ajoute-t-il, prenez l'assistant-comptable: il gagne \$62 par semaine. Il vient de se marier. Son affaire marche pour tout de suite, parce que sa femme travaille. Mais ça sera pas tou-



GIRERD



Une société nouvelle... Ça tombera pas du ciel!

# Les marchands défendent leurs prix et nous promettent que ça continuera!

Loin d'être gênés par l'enquête du Comité parlementaire sur la hausse des prix, les grands commerces d'alimentation sont fiers de leurs méthodes de vente.

C'est vrai que ça coûte plus cher, a déclaré le porte-parole d'une grande chaîne. Mais les faits sont là, dit-il, les femmes aiment l'ambiance des grands centres d'achat, la musique douce, la mise en scène, les primes, les timbres-primes, les concours, etc.

Evidemment ces choses coûtent de l'argent, ajoute le porte-parole, comme s'il était une victime innocente de ces dames à la recherche de jeux et de décors luxueux.

Un autre porte-parole a laissé entendre que la situation n'était pas tellement grave si l'on considérait qu'il se vendait, dans la chaîne qu'il représente, plus de nourriture pour chiens, chats et serins, que de sucre et certains autres aliments de base.

Mais le témoin qui a porté le coup le plus retentissant est M. E. S. Cooper, président de Western Grocers Ltd., de Winnipeg.

Il a solennellement averti le Comité parlementaire. Les prix des denrées les plus essentielles, telles la viande, les céréales, le pain, continueraient de monter en flèche pendant au moins 10 ans.

D'après lui, la rareté grandissante de la nourriture dans le monde aura des effets très graves sur la mise en marché des aliments les moins coûteux, parce que ces derniers seront en très grande demande et cette demande sera plus forte que les approvisionnements.

De toute évidence, ceux qui contrôlent la mise en marché des aliments crânent la population. Ils affirment non seulement que les prix sont plus élevés et que ces prix sont justifiés mais ils ajoutent que cela continuera en augmentant.

Le Bureau Confédéral de la CSN, dès la création du Comité parlementaire, a autorisé le président général à déléguer des observateurs.

Le principal observateur de la CSN est André Laurin, directeur du service du budget familial, qui a remis des rapports préliminaires sur les séances du Comité. Charles Ruel, directeur régional de Hull, et André L'Heureux, conseiller technique, l'ont secondé.

Ces rapports ont été diffusés sur le réseau de communication du mouvement.

Un travail d'information plus vaste sera entrepris.



André Laurin, directeur du service du budget familial de la CSN



Des ménagères au comité parlementaire sur la hausse des prix

LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Direction générale de l'éducation permanente

# cours par correspondance

Des milliers de personnes ont déjà profité des nombreux cours par correspondance offerts par le Ministère de l'Éducation du Québec.

*pourquoi pas vous?*

Augmentez vos chances de succès en améliorant  
vos connaissances dans l'un  
ou l'autre des domaines suivants:

## SECTION TECHNIQUE

Mathématiques I (éléments)  
Arithmétique appliquée  
à l'industrie  
Calcul différentiel et intégral  
Dessin technique (éléments)  
Lettrage en dessin industriel  
Éléments de lecture de plans  
Lecture de plans de maisons  
Mesurage et traçage pour le  
métal en feuilles  
Menuiserie (éléments)  
Équerre de charpente  
Soudage oxyacétylénique  
Radio (théorie)  
Métiers de l'imprimerie  
Lettrage d'enseignes  
Électricité appliquée  
à l'automobile  
Électricité  
Montages électriques  
Machines fixes 4A et 4B

Machines fixes 3A et 3B  
Machines fixes 1A et 1B

## SECTION COMMERCIALE

Arithmétique commerciale  
Correspondance commerciale  
en anglais  
Anglais (éléments)  
Français commercial  
Pratique des affaires  
Tenue de livres  
Pratique bancaire  
Loi des lettres de change  
Géographie économique  
du Canada  
Comptabilité générale

## SECTION SPÉCIALE

Couture et confection  
pour dames  
Hygiène pour coiffeurs  
et coiffeuses

Frais d'inscription minimes

**SI L'UN DE CES COURS VOUS INTÉRESSE, N'ATTENDEZ PLUS:  
DEMANDEZ SANS RETARD UN PROSPECTUS**



**SERVICE DES COURS PAR CORRESPONDANCE**

407, boulevard Saint-Laurent, Montréal. Tél. : 873-2210

VEUILLEZ, SANS OBLIGATION DE MA PART, M'EXPÉDIER GRATUITEMENT  
LE PROSPECTUS DE VOS COURS PAR CORRESPONDANCE

Nom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_



Une société nouvelle... Ça tombera pas du ciel!

# Pepin demande une représentation ouvrière plus équitable à la caisse des dépôts

par Adèle Lauzon

Avec l'argent de la caisse de retraite, le gouvernement a créé une caisse de dépôt mais il s'est refusé le droit de se servir de ce fonds considérable pour diriger notre économie.

Et sur le conseil d'administration de cette caisse de dépôt où on ramasse l'argent des travailleurs, ceux-ci n'ont droit qu'à un seul représentant, le confrère Marcel Pepin.

Ce qui au départ devait être un instrument considérable qui aurait permis au gouvernement de lancer lui-même des industries et d'en diriger d'autres en rachetant un nombre suffisant d'actions a avorté à cause d'un funeste petit article du projet de loi qui dit que la Caisse ne peut investir plus de 1/2 de 1 p.c. de son actif total dans une même patente.

Le confrère Pepin affirme que l'opinion publique devra réagir pour faire disparaître cette situation déplorable.

Marcel Pepin trouve également que la présence d'un seul représentant du mouvement ouvrier contre deux de l'Etat et deux de l'entreprise privée n'est pas équitable dans un système du genre. (Il y a deux centrales ouvrières au Québec et une de cultivateurs).

Mais qu'est-ce que cette caisse de dépôt?

Le président nous rappelle d'abord qu'elle vient d'un projet dit de la Caisse de retraite dont la première esquisse était contenue justement dans un rapport préparé pour le congrès de 1962 par le service de recherches de la CSN. Les membres votèrent alors une proposition demandant à leur centrale de poursuivre les travaux en ce sens et de présenter un mémoire au gouvernement à ce sujet. Le texte fut donc soumis au gouvernement libéral en 1963. Il suscita beaucoup d'intérêt et des ministres comme René Lévesque se firent les apôtres fervents du projet. Le cabinet mit à l'oeuvre une très compétente équipe de technocrates pour le faire passer jusqu'au stade législatif.

La Caisse de retraite, ou régime universel des rentes, explique M. Pepin, avait des buts de deux natures différentes. D'abord permettre à chaque citoyen de toucher une prestation à l'âge de la retraite, et en second lieu, de créer par l'accumulation du capital constitué par les contributions, un instrument économique puissant dans les mains de l'Etat.

— Ces deux buts ont-ils été remplis?

— Au point où nous en sommes, les choses sont en assez bonnes voies, rien n'est définitivement compromis, mais il existe des menaces sérieuses.

Mais revenons encore un peu en arrière. L'un des premiers coups d'éclat de la Caisse de retraite fut d'occasionner l'interruption brutale d'une conférence fédérale-provinciale, celle d'avril 1964. Le Québec n'était pas seul à songer à un régime universel de retraite. Ottawa et les autres provinces y songeaient aussi. Ottawa, pour sa part envisageait un système à l'échelle de tout le Canada, de "pay as you go", contrôlé par le fédéral, mais destiné uniquement à une fonction de prestation sociale, sans accumulation de capital. De leur côté, le gouvernement et les experts québécois voyaient dans la Caisse de retraite, non seulement une mesure de sécurité sociale, mais également un moyen extrêmement efficace pour l'Etat de se donner le capital nécessaire pour garantir toute entreprise qu'elle jugerait essentielle au développement de l'économie, ou encore pour garantir ses emprunts. Lors de cette conférence fédérale-provinciale d'avril, le Québec, contrairement à Ottawa, s'est amené avec un projet extrêmement précis et bien fait. Les autres provinces furent impressionnées et Ottawa, pas du tout armé techniquement pour discuter du plan du Québec, dut interrompre brusquement la conférence. Celle-ci fut néanmoins reprise officieusement un peu plus tard et en secret alors que MM. Maurice Sauvé et Tom Kent furent envoyés en émissaire pour discuter à Québec. Le projet de notre province ce fut finalement approuvé, avec quelques corrections inspirées par les représentants d'Ottawa.

— Donc, est-ce que le Québec a obtenu de contrôler lui-même les fonds accumulés par les cotisations pour en faire un outil de développement économique?

— En principe oui. La mise en oeuvre de ce système se faisant par deux organismes: la Régie des Rentes, chargées des prestations de retraite, donc de l'aspect sécurité sociale, et la Caisse de dépôt et de placement, chargée d'investir les fonds recueillis de façon la plus rentable possible — pour que cet argent fourni par les citoyens et destinés à leur revenir sous forme de retraite, contrairement à la tradition dormante du bas de laine, soit continuellement investi de façon à "faire des petits"...

— Donc les buts sont remplis...

— Pour le moment, rien n'est trop compromis...

Mais et cela est extrêmement grave, il y a dans le projet de loi, un tout petit article, l'article 31, presque invisible, qui a l'air innocent et qui, en

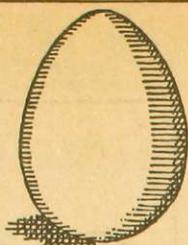
fait, constitue une garantie parfaite pour la haute finance. A toute fin pratique, il rend impossible l'utilisation par l'Etat québécois de la Caisse de dépôt pour créer et contrôler des entreprises importantes qu'elle jugerait utiles ou même essentielles à l'essor économique du Québec.

En fait, ce n'est même pas tout un article de la loi, mais un petit paragraphe de cet article. Le paragraphe b):

b) la Caisse ne peut en vertu du présent article investir plus de 1/2% de son actif total dans une même compagnie, dans un immeuble formant une même exploitation, dans une créance garantie par un tel immeuble ou dans un prêt garanti par des titres d'une même compagnie ou par une créance garantie par un immeuble formant une même exploitation."



CIGARETTES  
"EXPORT"  
BOUT UNI  
OU FILTRE  
RÉGULIÈRES ET "KING"



# doublez votre argent avec l'émission du centenaire des Obligations d'Épargne du Canada

Les Obligations d'Épargne du Canada, émission du centenaire, vous offrent un rendement sans précédent: elles rapportent 5.48% en moyenne par année si vous les conservez jusqu'à l'échéance.

Les nouvelles obligations portent intérêt, comme suit: 5% pour chacune des quatre premières années, 5½% pour chacune des trois années suivantes, 5¾% pour l'année qui suit et 6% pour chacune des cinq dernières années — soit, au total, \$72.25 d'intérêts par \$100 d'obligations.

En outre et pour la première fois, ces nouvelles obligations vous permettent de composer l'intérêt. Pour profiter pleinement de cet avantage, laissez attachés à l'obligation tous les coupons d'intérêt annuel jusqu'au 1er novembre 1979. Vous recevrez ainsi un intérêt sur l'intérêt, soit \$27.75 de plus par \$100 d'obligations.

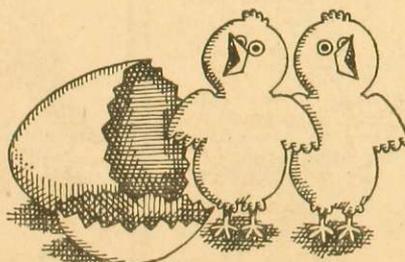
Si on additionne tous ces intérêts, leur somme totale s'élève à \$100 par \$100 d'obligations. C'est un moyen sûr de faire fructifier vos économies. **DOUBLEZ VOTRE ARGENT** avec des Obligations d'Épargne du Canada, émission du centenaire.

L'émission du centenaire comporte en plus tous les autres avantages qui ont fait des Obligations d'Épargne du Canada le placement préféré des Canadiens.

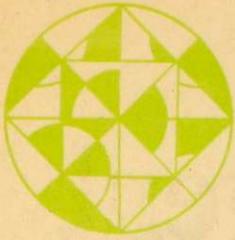
Elles sont toujours aussi faciles à acheter, au comptant ou par versements, de votre employeur, banque, caisse populaire ou courtier. Le minimum est de \$50 et le maximum de \$10,000. Toute personne résidant au Canada ainsi que toute succession peuvent en acquérir jusqu'à concurrence de cette limite.

Elles sont toujours aussi simples à encaisser, en tout temps, à toute banque au Canada, à leur pleine valeur nominale plus l'intérêt. Il suffit de présenter l'obligation à votre banque après avoir rempli la demande de remboursement qui y est imprimée et l'on vous remettra immédiatement votre argent.

Et n'oubliez pas qu'elles sont plus que jamais bonnes à garder, car elles offrent un rendement sans précédent et rapportent un intérêt sur l'intérêt. **DOUBLEZ VOTRE ARGENT** avec des Obligations d'Épargne du Canada, émission du centenaire.

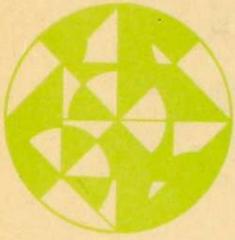


# EN 30 SECONDES

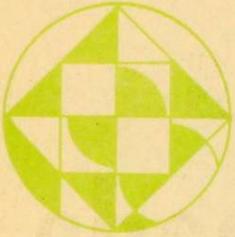


A

L'un des trois dessins "B", "C", "D" est l'exact négatif du dessin "A". Lequel est-ce?



B



C



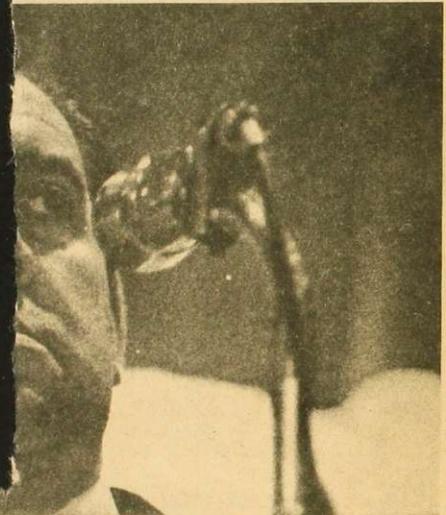
D

GIRERD

## LES MOUSQUETAIRES DU PARLEMENT



Force  
dec



Le président général Marcel Papin

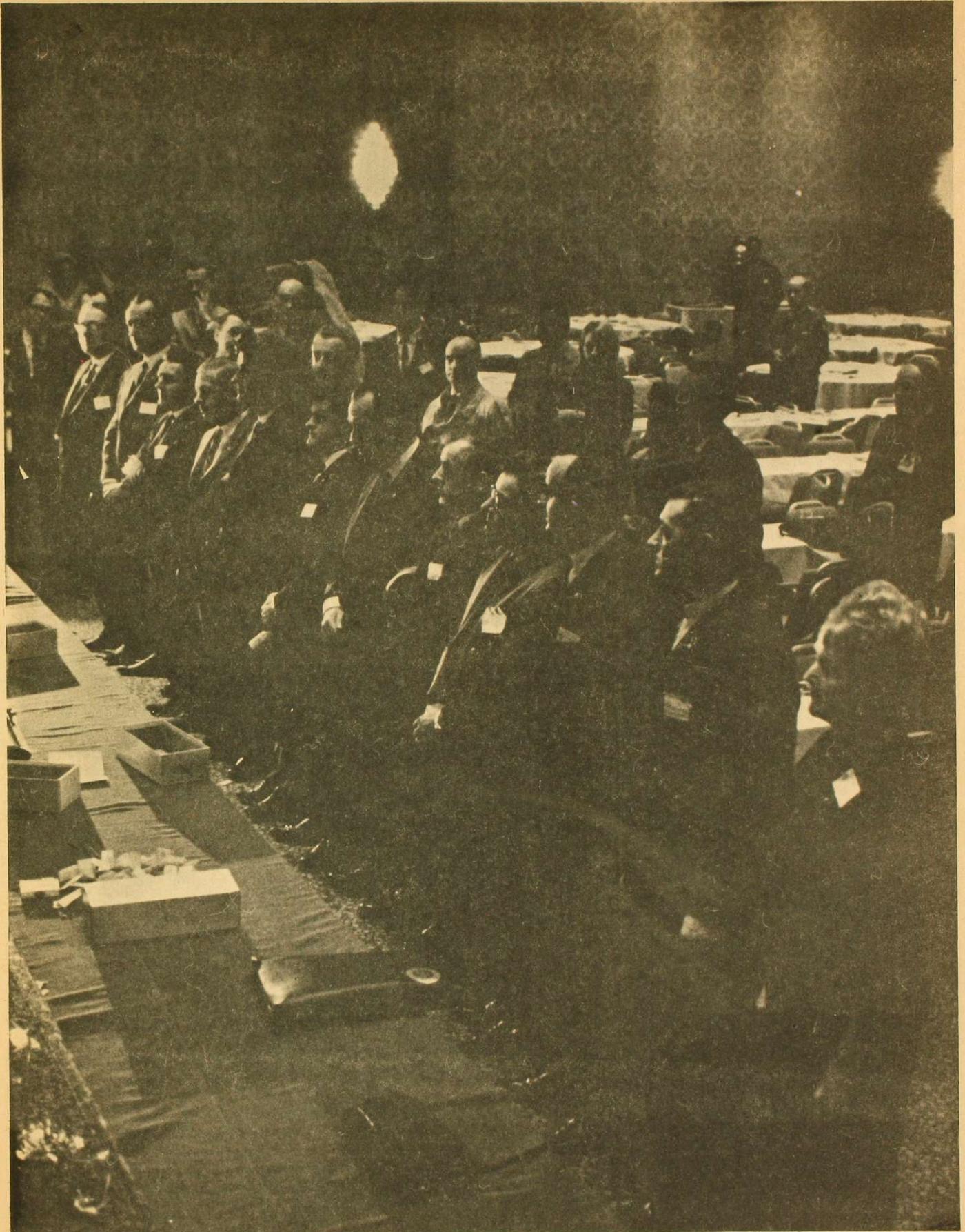
Des rapports  
en v'la



La C.S.N., dont le nom évoque pour les uns l'anarchie et la révolution, pour les autres le combat pour la justice sociale, vient de terminer un congrès de six jours.

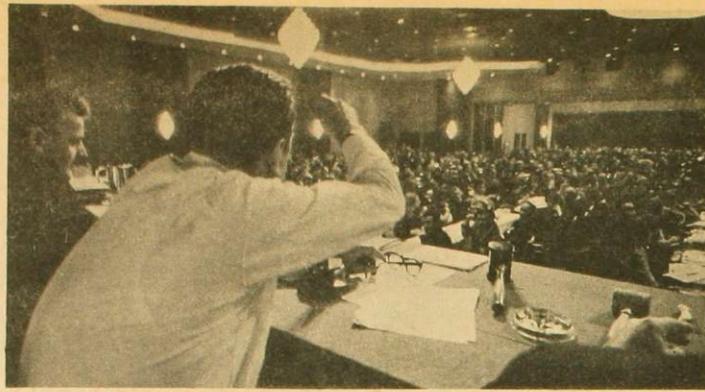
Un congrès qui a répondu par des gestes et par des décisions aux





Le nouvel exécutif de la CSN prête serment. De gauche à droite, Yvan Blain, Roland Tapin, Paul-Émile Dalpé, Robert Sauvé, Jacques Dion, Marcel Pepin, Adrien Plourde, Ted Payne, Raymond Parent, Victor Dahl et Mme Rousseau.

La parole  
est au  
confrère là-bas



Le président de la  
Confédération française  
des travailleurs chrétiens,  
Georges Levard



attaques portées contre les syndicats au nom de l'ordre social et au nom de la santé économique.

On a dit que les revendications syndicales étaient exagérées. Le congrès de la CSN a répondu en créant un fonds de défense de \$3 à \$4 millions de dollars pour qu'aucune grève ne soit plus jamais perdue faute d'argent.

On a dit que les syndicats étaient irresponsables. Le congrès de la CSN a répondu en amorçant le procès du système économique dans son ensemble.

On a dit que les attitudes de la CSN ne correspondaient pas aux désirs de ses membres. Les 1,200 délégués

au congrès ont répondu en réélisant leur président à l'unanimité, et en adoptant des orientations auxquelles ce président devra se conformer au cours des deux prochaines années. A vrai dire, le congrès a montré que la Confédération des syndicats



Nicole Thérien,  
bibliothécaire  
de la CSN

Des résolutions  
importantes



nationaux est la seule force cohérente au Québec, une force cohérente dans son idéologie et dans son action, une force toute orientée vers la recherche d'une société bâtie pour l'homme.

Mais la CSN est-elle cohérente lorsqu'elle refuse de faire de l'action politique directe, ou lorsqu'elle décide d'étendre son action à l'extérieur du Québec ?

Ce n'est pas l'avis de M. Pierre Bourgault, chef du Rassemblement pour l'indépendance nationale.

Pour ma part cependant, je crois qu'il s'agit là de deux options en conformité parfaite avec l'objectif d'une société bâtie pour l'homme, que la CSN poursuit d'une façon éminemment efficace. Qu'est-ce qui est le plus valable en effet ? -- Indiquer aux gens où se trouve leur bien, ou leur donner les moyens pour qu'ils découvrent eux-mêmes où ce bien se trouve ? Voilà dans quels termes il faut poser le problème de la politisation des syndicats.

Gilles Girard,  
permanent de la CSN  
sur la Côte-Nord



Est-ce qu'on est plus avancé si une centrale syndicale appuie un parti politique, et que ses membres votent contre ce même parti ?

L'appui que la Fédération des travailleurs du Québec a déjà donné au



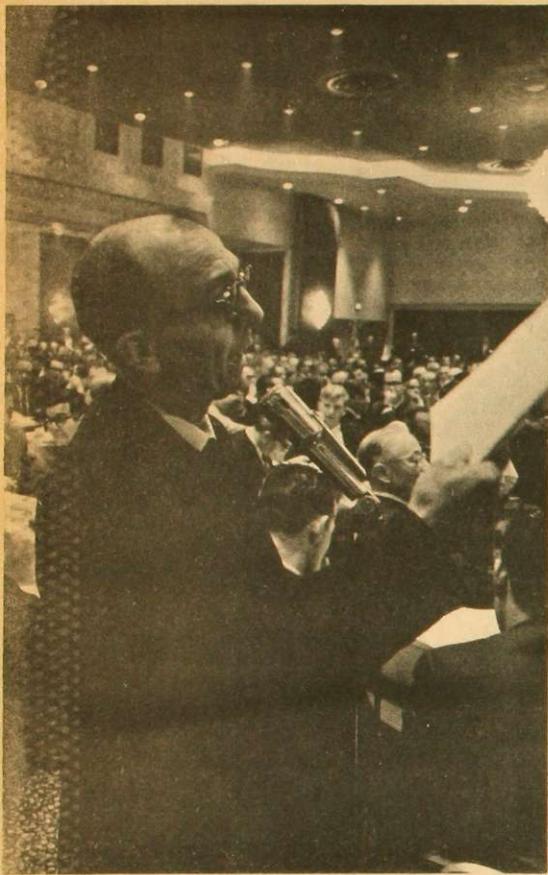
Le cardinal Léger au congrès



Les épouses  
au congrès

François Krakowsky,  
organisateur  
de la CSN





Florian Blais, un des piliers du syndicalisme à Sorel



Le syndicat des employés municipaux

nouveau parti démocratique n'a pas emporté l'adhésion des membres de cette centrale.

De la même façon, la condamnation que l'ancien président de la CSN a déjà faite du crédit social n'a pas empêché de larges couches de travailleurs de croire momentanément que dans ce parti ce trouvait leur salut. Combien plus efficace cependant est apparu le procédé utilisé par la CSN au cours de la dernière élection provinciale.

Cette fois la centrale n'a pris aucune position publique, mais elle a laissé aux groupements locaux de syndicats le soin d'apprécier pour leur compte

les enjeux de la campagne électorale, et de prendre leurs propres décisions.

Tous les syndicats affiliés à la CSN n'ont pas

fait ce travail d'appréciation. Mais là où le travail s'est fait, les syndiqués ont contribué dans une large mesure à la défaite du parti libéral.

Pourquoi? parce qu'ils se sont rendu compte eux-mêmes, sans être violentés, que le retour du gouvernement libéral risquait de marquer un temps d'arrêt dans l'émancipation



Le ministre du travail du Québec, Maurice Bellemare

des travailleurs.

Les syndiqués ont vu venir la répression, et ils ont voté contre le parti qui une fois reporté au pouvoir, aurait été en position de force pour effectuer cette répression.

Et maintenant qu'un nouveau gouvernement est en place, les syndiqués continuent leur surveillance pour que les réformes valables amorcées depuis quelques années soient continuées.

Voilà à mon sens en quoi consiste la véritable politisation des citoyens. C'est un processus difficile, qui n'a rien de spectaculaire sinon dans son résultat, qui est d'amener les gens à participer d'une façon éclairée aux décisions politiques qui les concernent.

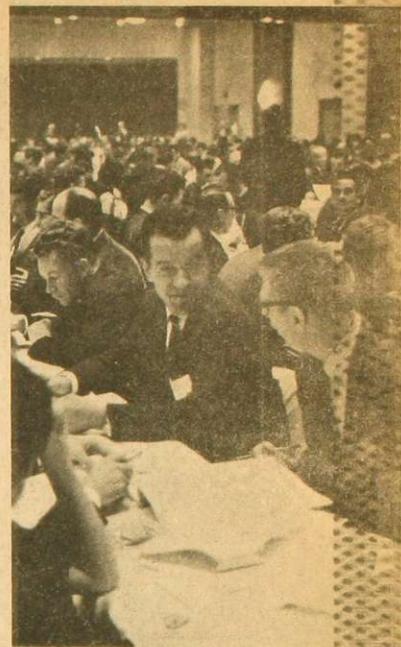
Même s'il existait un véritable parti des travailleurs, je crois qu'une centrale syndicale ne devrait pas se compromettre avec lui, car il aurait besoin lui aussi d'être remis en question.

La décision de la CSN d'étendre son action à l'extérieur du Québec s'inspire à la même philosophie du respect de l'homme, de son intelligence et de ses désirs.

La CSN ne part pas à la conquête des travailleurs des autres provinces.

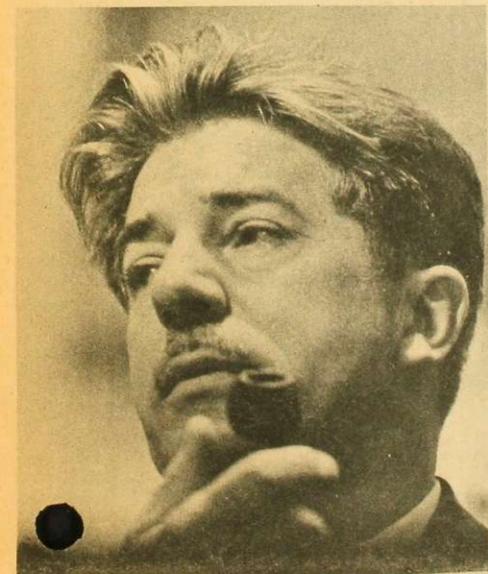


Le ministre fédéral du travail, M. Nicholson



Les ouvriers de la Manicouagan

Le ministre de la main-d'œuvre, M. Jean Marchand, ancien président de la CSN



Elle veut simplement répondre aux désirs exprimés de certains groupes, qui veulent essayer une forme différente de syndicalisme.

Une forme différente qui s'exprime aussi dans des éléments minoritaires du Congrès du travail du Canada, l'autre grande centrale syndicale au pays, mais qui pour l'instant se trouve incarnée par la CSN.

Cette décision de sortir du Québec ne préjuge en rien des positions nationalistes de la CSN à l'égard des Canadiens français du Québec.

C'est le même congrès qui a pris cette décision de sortir du Québec, et qui en même temps a proclamé le droit inaliénable de la nation canadienne-française à l'autodétermination.

C'est que l'émancipation des travailleurs ne connaît pas l'obstacle des frontières ou des langues.

Et au bout de la ligne, des travailleurs libérés, capables désormais de prendre d'une façon éclairée les décisions politiques qui les concernent, sauront bien plus facilement trouver des solutions articulées au problème du nationalisme canadien-français et du nationalisme canadien.



Le confrère Vachon  
du Lac St-Jean

Le trésorier de la CSN,  
Jacques Dion



1,200 délégués